

Procès-verbal N°06 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 03 Septembre 2026
À :	14h00
Président de séance :	Mr Bernard PERIS
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	M. Jean Pierre RIEU

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Etant donné l'absence de M. Jean-Pierre RIEU, Président de la Commission, les membres présents nomment M. Bernard Pérès pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 05 de la réunion du Jeudi 27 Août 2026.

RAPPEL DESIGNATION DES EDUCATEURS – DEPT 1 ET DEPT 2

Dans la continuité de la mise en place effective des obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau de District et ce des U7 aux Seniors inclus, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat.

À cet effet, un formulaire en ligne est mis en place. [Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

À défaut, un document papier est disponible en pièce jointe à ce courriel.

- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en termes de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devrez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :



- l'édicateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,
- l'édicateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'édicateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'édicateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

COUPE OCCITANIE

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} TOUR :

✓ 12 Matches disputés par 24 clubs + 10 clubs exempts.

- ✓ Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).
- ✓ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de 5 tirs au but minimum.
- ✓ Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant (Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie).

Le tirage au sort intégral et non géographique du 1^{er} Tour, effectué au siège du District Gard Lozère par Mr Fernand D'ANNA (Président du District) et Mr Teddy GRAS (Responsable Administratif).

A donné lieu aux rencontres suivantes :

Match N°1 : ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3) / C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)

Match N°2 : A.S CENDRAS 1 (D3) / F.C. CABASSUT 1 (D1)

Match N°3 : S.S.B. LA GD COMBE 1 (D2) / O.C REDESSAN 1 (D1)

Match N°4 : FC TAVEL 1 (D3) / E.S SUMÉNE 1 (D1)

Match N°5 : GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3) / F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)

Match N°6 : J.S.O AUBORD 1 (D3) / C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

Match N°7 : R.C RODILHAN 1 (D2) / F.C. LANGLADE 1 (D2)

Match N°8 : O. FOURQUES 1 (D2) / U.S. PUJAULAISE 1 (D3)

Match N°9 : R.C ARAMONAI 1 (D4) / S.A ST HIPPI.FORT 1 (D2)

Match N°10 : U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3) / F.C CHUSCLAN LAUDUN 1 (D1)

Match N°11 : F.C ST GERVAIS 1 (D4) / LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D1)

Match N°12 : R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D3) / A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2)

Clubs Exempts :

- 1) F.C SAINT CHAPTES 1 (D3)
- 2) U.S BOUILLARGUES 1 (D3)
- 3) ST GILLES AEC 1 (D1)
- 4) E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2)
- 5) A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)
- 6) C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D3)
- 7) A.C. PISSEVIN VALDEG 1 (D1)
- 8) S.C MANDUEL 1 (D3)
- 9) ZEPHYRS CONGENIES 1 (D3)
- 10) A.S BAGARD 1 (D3)

✓ Ces rencontres se dérouleront le Dimanche 27 Septembre 2026 à 15h00.

✓ Les équipes qualifiées pour le quatrième tour de la Coupe de France qui se dispute le même jour devront jouer leur rencontre en semaine (Mercredi 07 Octobre 2026 à 20h00).

- ✓ Les clubs ne possédant pas d'éclairage doivent trouver un terrain de repli ou le match sera inversé.
- ✓ Les clubs concernés sont conviés de se rapprocher au plus tôt du secrétariat du District pour préciser le terrain de repli.



Le deuxième tour de la Coupe Occitanie aura lieu le Dimanche 11 Octobre 2026 à 15h00.

Le tirage au sort de ce tour aura lieu le Jeudi 01 Octobre au siège du District.

CHAMPIONNAT SENIORS - MODIFICATION

Dépt 3 :

✓ Suite au mail du Président de Ent. AS ST PAULET – U.S ST JULIEN PEY. du 01/09/2026, nous informant du retrait de son équipe du Championnat seniors D3 Poule A.

✓ ***L'équipe ENT. AS ST PAULET – U.S ST JULIEN PEY. est déclarée forfait général saison 2026/2027.***

✓ ***Conformément aux (Articles 25 et 59 des RG du District Gard Lozère) une amende de 200€ est appliquée au club ENT. AS ST PAULET – U.S ST JULIEN PEY.***

Dépt 4 :

✓ Suite au mail du Président de MONTFRIN du 01/09/2026, nous informant du retrait de son équipe du Championnat seniors D4 Poule C.

✓ ***L'équipe F.C MONTFRIN est déclarée forfait général saison 2026/2027.***

✓ ***Conformément aux (Articles 25 et 59 des RG du District Gard Lozère) une amende de 200€ est appliquée au club F.C MONTFRIN.***

✓ *Néanmoins la commission précise qu'à compter de ce jour plus aucune modification de poule ne sera autorisée pour quelques motifs que ce soit.*

CHAMPIONNAT SENIORS D4 – COMPOSITION DEFINITIVES

Dépt 4 Poule A (12 Clubs)

1. F.C CALVISSON 2
2. F.C SALINDRES 2
3. F.C. VATAN 2
4. F.C UZES 1
5. F.C BOISSET ET GAUJAC 1
6. S.O CALMETOIS 1
7. E.F. VÉZENOBRES CRUV 2
8. F.C SAINT CHAPTES 2
9. F.C LANGLADE 2
10. U.S VESTRIC 2
11. S.S.B. LA GD COMBE 2
12. F.C RIBAUTES TAVERNES 2

Dépt 4 Poule B (11 Clubs)

1. INDEPENDANTE DE PONT 30 1
2. R.C ARAMONAI 1
3. F.C ST QUENTIN 1
4. F.C ST GERVASY 1
5. E.S THÉZIER 2
6. NIMES EST FUTSAL 1
7. U.S. PUJAULAISE 2
8. F.C POULX
9. F.C. CANABIER 2
10. F.C FOURNES 1
11. JEUNESSE MAHORAISE NIMES

Dépt 4 Poule C (10 Clubs)



1. E.S. 3 MOULINS 1
2. ZEPHYRS CONGENIES 2
3. C.O. SOLEIL LEV. NIM 2
4. J.S.O AUBORD 2
5. F.C VENEJAN 1
6. F.C BAGNOLS PONT 3
7. J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 3
8. U.S VESTRIC 1
9. U.S BOUILLARGUES 2
10. GALLIA C. QUISSACOIS 2
11. F.C MONTFRINOIS 1 (Forfait Général)

➤ **La composition des poules est soumise à la validation par les commissions :**

✓ ***Financières suivant l'article 28 des RG du District Gard-Lozère.***

✓ ***Statuts et règlements (dossier en instance).***

✓ **Le Championnat seniors de D4 est composé de 1 poule à 12 équipes (A) et de 2 Poules à 11 équipes (B) et (C).**

CHAMPIONNAT SENIORS - COMMUNIQUÉ

✓ Le Président du District Gard Lozère M. Fernand D'ANNA précise qu'à compter de ce jour plus aucune modification de poule ne sera autorisée pour quelques motifs que ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance

Mr Bernard PERIS



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

